

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 7 novembre 2023

Délibération n° 151-2023 Point 3.5 Point 3.5 de l'ordre du jour

Désignation des représentants du conseil d'administration/et ou du conseil académique au conseil du Service universitaire de santé étudiante

EXPOSE DES MOTIFS:

A la suite de l'approbation par le conseil d'administration de l'université, des nouveaux statuts du Service universitaire de santé étudiante, il convient de désigner les représentants du CA et/ou du CAC au conseil de ce service :

- 2 membres choisis parmi les personnels enseignants et enseignants-chercheurs élus du conseil d'administration ou du conseil académique
- 2 membres choisis parmi les usagers élus du conseil d'administration ou du conseil académique
- 1 membre choisi parmi les personnels BIATSS élus du conseil d'administration ou du conseil académique

Un appel à candidature a été lancé auprès des personnes concernées.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg désigne les représentants au Conseil du Service universitaire de santé étudiante.

Résultats du vote :

2 membres choisis parmi les personnels enseignants et enseignants-chercheurs élus du conseil d'administration ou du conseil académique	Yannick SCHMITT, 25 voix, élu
2 membres choisis parmi les usagers élus du conseil d'administration ou du conseil académique	 Océane BOURNEUF, 22 voix, élue Gaëlle BREFIE-GUTH, 18 voix, élue Rayyân SLIMANI, 8 voix
1 membre choisi parmi les personnels BIATSS élus du conseil d'administration ou du conseil académique	- Nathalie FRAYON, 26 voix, élue

Destinataires:

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 9 novembre 2023

La Directrice générale des services